Informations de base 1994/0278(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement Certification des animaux et des produits animaux Abrogation 2013/0140(COD) Subject 3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire 4.20.05 Législation et police sanitaire

Acteurs principaux						
Parlement européen	Commission au fond			Rapporteur(e)		
	AGRI Agriculture et développement rural					
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis		Date de nomination	
	ENVI Environnement, santé publiqu consommateurs	e et protection des				
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Réunions		Date	
	Agriculture et pêche	1980	1980		1996-12-17	

Evénements clés					
Date	Evénement	Référence	Résumé		
05/12/1994	Publication de la proposition législative	COM(1994)0561	Résumé		
01/02/1995	Vote en commission		Résumé		
13/02/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission				
17/12/1996	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement				
17/12/1996	Fin de la procédure au Parlement				
16/01/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel				

Référence de la procédure	1994/0278(CNS)	
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation	
Sous-type de procédure	Note thématique	
Instrument législatif	Règlement	
Modifications et abrogations	Abrogation 2013/0140(COD)	
Base juridique	Règlement du Parlement EP 52-p1 CE avant Amsterdam E 043	
État de la procédure	Procédure terminée	
Dossier de la commission	AGRI/4/06405	

Portail de documentation					
Parlement Européen					
Type de document	Commission	Référence		Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0065/1995 JO C 056 06.03.1995, p. 0 0165	158-	17/02/1995	Résumé
Commission Européenne					
Type de document		Référence		Э	Résumé
Document de base législatif	0	COM(1994)0561 JO C 373 29.12.1994, p. 0016		2/1994	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Directive 1996/0093 JO L 013 16.01.1997, p. 0028	Résumé

Certification des animaux et des produits animaux

1994/0278(CNS) - 17/02/1995 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé la proposition de la Commission (procédure sans rapport).

Certification des animaux et des produits animaux

OBJECTIF : garantir un fonctionnement harmonieux du marché intérieur des animaux vivants et des produits animaux, par l'établissement de règles communes en matière de certification. MESURE DE LA COMMUNAUTE : Directive 96/93/CE du Conseil concernant la certification des animaux et des produits animaux. CONTENU : des règles sont arrêtées concernant le respect de leurs obligations par les certificateurs et par les autorités compétentes, afin de garantir une certification exacte et fiable. Les autorités compétentes effectuent des enquêtes ou contrôles et prennent des mesures appropriées pour sanctionner tout cas de certification fausse ou trompeuse porté à leur attention et pour empêcher toute nouvelle certification mensongère. ECHEANCE FIXEE POUR LA TRANSPOSITION : 01/01/1998

Certification des animaux et des produits animaux

1994/0278(CNS) - 05/12/1994 - Document de base législatif

Le règlement proposé vise à grantir une certification exacte et fiable afin de sauvegarder la santé publique et animale ainsi que le bien être des animaux, et partant, le fonctionnement du marché commun des animaux vivants et des produits animaux. le règlement s'applique à toutes les certifications exigées par la législation vétérinaire communautaire et établit des règles concernant le respect de leurs obligations par les certificateurs et par les autorités compétentes. Il y a notamment lieu d'infliger des sanctions appropriées en cas de certification trompeuse ou mensongère et d'arrêter des mesures pour empêcher toute nouvelle certification mensongère.